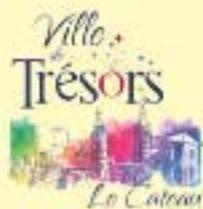


Le Cateau



et vous

Conseil Municipal

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 18 OCTOBRE 2022

- Participation pour Le Cateau Expansion
- Soutien au Magasin Solidaire
- Agrandissement du Musée Matisse
- Le supermarché Lidl s'agrandit
- Abords du collège Jean ROSTAND
- Achat d'un tableau de Maurice GOURLET

- Subventions exceptionnelles

- Questions diverses :

- 2 postes d'adjuvats pour le CCS
- Acquisition d'un immeuble rue Gambetta
- Acquisition d'un immeuble rue Louise Michel
- Installation d'une patinoire de Noël

PRÉSENTS : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Dominique COLEMAN, Matthieu DAVOINE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Philippe ESTEVEZ, Jean-Claude LEGRAND, Marie-Christine LEUZIERRE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Angélique PLAQUIN, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.

REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION : Brigitte REZGUI, Angélique DEMARBAIX, Agnès GABET, Jacques JANTI, Matthias LEHOUCK.

MAINTIEN OU NON DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Depuis le mois d'Avril 2022, l'éclairage public est coupé la nuit, de 23 heures à 4 heures du matin, sauf les vendredis et samedis soirs.

L'horaire a été choisi afin de faciliter les travailleurs se rendant très tôt le matin sur les Zones d'Activités Économiques ou les Pôles de Santé.

Il s'agissait d'une période test, afin de s'adapter à la flambée des coûts énergétiques non-plafonnés pour les communes. Il est temps de faire le bilan.

Les rapports de Gendarmerie ne nous indiquent pas d'augmentation de délinquance ou d'accidents de la route.

L'éclairage public au Cateau est géré par la CA2C, Communauté d'Agglomération du Caudrésis Câtésis. La CA2C propose à ses 46 communes d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin. Si certaines communes souhaitent rallumer avant, dès 4 h du matin, cette heure allumée est à la charge de la commune (décision commune

pour Caudry et Le Cateau-Cambrésis).

Afin de garder une maîtrise des dépenses, la ville du Cateau-Cambrésis revoit sa position.

► Il est proposé de maintenir la coupure de l'éclairage public de 23 h à 4 h du matin, comprenant l'heure à notre charge. Cependant, l'éclairage nocturne sera maintenu uniquement le samedi soir.

Concernant les bâtiments communaux, une note a été diffusée à tous les services municipaux. Dans les établissements de la ville (Mairie, CCAS, écoles, Médiathèque, Espace des Arts, Police,...), la température sera plafonnée à 19 degrés. Dans les Complexes sportifs, à 16 degrés.

PARTICIPATION POUR LE CATEAU EXPANSION

Depuis 2020, la ville du Cateau-Cambrésis soutient l'animation de Noël de l'association des commerçants Le Cateau Expansion. En apportant sa subvention communale, la ville permet d'augmenter le nombre de gagnants pour faire plaisir à un plus grand nombre de citoyens au moment des fêtes et de soutenir la dynamisation du commerce local.

La ville du Cateau-Cambrésis renouvelle sa subvention de 5 000 €, transformée en bons d'achats (100 bons d'achats d'une valeur de 50 €) à utiliser uniquement dans nos commerces Catésiens, alimentaires ou autres.

Il revient à l'association Le Cateau Expansion de veiller à la bonne répartition des lots, sous contrôle d'huissier et en présence d'élus.

Vote : Unanimité

SOUTIEN AU MAGASIN SOLIDAIRE

Le Magasin Solidaire, situé 15 rue du Maréchal Mortier, est une boutique proposant des articles de seconde main à très bas prix, ouverte à tous publics. Vous y trouverez vaisselle, vêtements, articles de puéricultures, livres et jeux.

Une partie épicerie, réservée aux personnes non-imposables, propose des produits alimentaires.

L'accès à l'épicerie se fait par l'intermédiaire d'une carte, remise par l'association Pourquoi Pas qui gère

l'ensemble du Magasin Solidaire. Il faut habiter Le Cateau-Cambrésis et ne pas être imposable. Les usagers de l'épicerie sont des personnes en précarité. Afin de leur offrir un peu de chaleur humaine, la ville du Cateau Cambrésis renouvelle sa proposition de subvention exceptionnelle.

Comme en 2020, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville du Cateau Cambrésis donne une subvention de 2 500 € à l'association Pourquoi Pas. Cette somme sera répartie

pour chaque bénéficiaire de l'épicerie, leur permettant de s'offrir un soin « bien-être » comme une coupe chez un coiffeur Catésien.

Et ce, afin d'apporter la chaleur humaine que nous leur offrons chaque année.

Vote : Unanimité

AGRANDISSEMENT DU MUSÉE MATISSE

En 2015, la ville du Cateau-Cambrésis décidait de raser le bâtiment de l'ancien magasin de meubles Logimob. Le Conseil Municipal confiait alors à l'EPF, Etablissement Public Foncier, la mission de gérer la friche d'une surface de 1 361 m². Le projet était alors d'y construire 24 appartements de standing, avec vue sur la rivière Selle.

Très vite, le Conseil Départemental du Nord a manifesté un vif intérêt pour une partie de cette parcelle, celle en contact direct avec l'entrée arrière du Musée Matisse. Dans le cadre des travaux d'agrandissement du Musée départemental Matisse, cet accès permettrait de créer une passerelle pour les visiteurs du musée arrivant en bus depuis l'Esplanade Monplaisir.

Après de multiples échanges avec la ville du Cateau-Cambrésis, le Département du Nord a confirmé son intérêt d'acquérir cette parcelle de 853 m² ainsi que la passerelle permettant de traverser la rivière Selle, pour un montant de 150 000 €. En plus de cet achat, le Département s'engage à aménager les abords de la rivière et reconstruire la passerelle, pour un montant de 208 000 €.

Dès lors, le projet de construction validé par l'EPF n'est plus valable, puisqu'on ne pourrait y construire plus que 6 appartements. Il faudra revoir avec l'EPF si ce projet serait validé ou non et si le promoteur immobilier donne son accord basé sur les conditions économiques.

Vote : Unanimité

LE SUPERMARCHÉ LIDL S'AGRANDIT

Le supermarché Lidl, situé avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, voudrait s'agrandir. L'entreprise Lidl a manifesté la volonté d'acquérir une parcelle de terrain de 589 m², positionnée au n°2 route du Pommereuil (parcelle des Services Techniques Municipaux). L'entreprise Lidl pourrait ainsi agrandir son magasin, créer des espaces verts autour et les entretenir toute l'année.

Cette parcelle de terrain se situe depuis l'ancienne

station de lavage, à l'abandon, jusqu'aux ruches pour abeilles des Services Techniques Municipaux, sans toucher à l'actuel parking des STM.

Après différents échanges, la société Lidl envisagerait de racheter ce terrain pour un montant de 17 670 €, à raison de 30 € / m² HT.

Vote : Unanimité

ABORDS DU COLLÈGE JEAN ROSTAND

Depuis l'ouverture du collège Jean ROSTAND, l'utilisation des abords du collège pour les bus et voitures des parents d'élèves devient problématique.

Au fil des années, la ville du Cateau-Cambrésis a réalisé des aménagements, jusqu'à la réalisation d'une zone de parking sommaire.

Des discussions entre la ville et le collège - géré par le Département du Nord - sont menées depuis des années pour essayer de trouver une solution et d'améliorer la sécurité des élèves.

Etant donné que le collège Jean ROSTAND, de compétence départementale, accueille de nombreux

élèves des communes avoisinantes (319 collégiens Catésiens et 386 collégiens extérieurs), la ville du Cateau-Cambrésis considère qu'il appartient au Département du Nord de procéder à la réalisation de ces aménagements.

Pour cela, le Conseil Municipal acte la cession de la parcelle de parking pour 1 € symbolique, et accorde une participation financière plafonnée à **100 000 € afin d'aider à la réalisation d'un vrai parking sécuritaire** sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord.

Vote : Unanimité

ACHAT D'UN TABLEAU DE MAURICE GOURLET

Peintre amateur, décédé en 1995, Maurice GOURLET a consacré une grande partie de sa vie à la peinture. Homme modeste et généreux, il exposa régulièrement ses toiles dans les galeries de Valenciennes et de Cambrai. Il peignait environ une cinquantaine de toiles chaque année.

Il peindra également de nombreuses toiles du Cateau-Cambrésis, sa ville d'adoption. Un espace de promenade en son hommage a d'ailleurs été inauguré

en 1996 dans le quartier Langevin, rue des Hauts-Fossés.

L'office de tourisme du Cateau Cambrésis a mis à l'honneur ce peintre catésien. Intitulée « Nos plus belles régions », l'exposition mettait en avant la passion des voyages de l'artiste.

Aujourd'hui c'est grâce à son fils Jean-Pierre, qui a bien voulu mettre à disposition une vingtaine de toiles de son père, que la ville du Cateau-Cambrésis peut lui rendre

hommage.

Par courrier, en Juillet 2022, Madame MARICOURT domiciliée à Lille propose à la commune de céder un tableau de Maurice GOURLET représentant une vue du Cateau-Cambrésis en pleine foire de la Saint-Matthieu pour la somme de 350 € TTC.

Vote : Unanimité

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

► **Marché aux Bestiaux**

Le Marché aux Bestiaux du Cateau, dernier bastion au niveau régional pour défendre la viande de qualité élevée sur nos terres, est en plein essor. Il est géré par deux associations du Marché aux Bestiaux, dynamiques et efficaces.

La ville du Cateau-Cambrésis leur offre une subvention exceptionnelle de 1 000 €, en soutien à l'organisation du prochain Concours d'animaux de boucherie qui aura lieu le **Samedi 3 Décembre 2022 et ouvert exceptionnellement au public à partir de 10 h** Vous pourrez vous y restaurer avec de la bonne viande de qualité.

Vote : 1 Abstention, 28 Pour

► **Association des Coureurs de Fond du Cateau**

L'association des Coureurs de Fond Catésiens, ACFC, fait parler d'elle par son beau palmarès. Les marathoniens du Cateau se placent sur les plus hauts podiums et portent haut les couleurs du Cateau-Cambrésis.

Pour les féliciter et les encourager dans leurs entraînements, et afin que deux athlètes de haut niveau du club catésien puissent se préparer sereinement aux futures épreuves sportives, la ville du Cateau-Cambrésis leur remet une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour 2023 et 2024.

Vote : 1 Contre, 4 Abstentions, 24 Pour

QUESTIONS DIVERSES :

► **2 postes d'adjuvats pour le CCS**

Un adjuvat a pour fonction d'aider dans le domaine de la médecine.

Afin de maintenir une offre de soins sur la commune du Cateau-Cambrésis, le Conseil Municipal a créé en 2018 le Centre Communal de Santé. Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Médiathèque. Un médecin, salarié par la ville du Cateau-Cambrésis, y donne des consultations en médecine générale.

A la création du CCS, deux postes de médecins généralistes à temps complet avaient été ouverts. Mais dans un contexte national tendu, il s'avère difficile de recruter des médecins.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire appel à des étudiants en médecine, titulaires d'une licence de remplacement donnée par l'Ordre des Médecins qui les déclare aptes à pratiquer la médecine.

Ainsi, le Conseil Municipal ouvre **deux postes d'adjuvats contractuels** à temps non-complet, pour des étudiants ayant validé leurs études médicales et dans l'attente de leur dernière année de thèse :

- un poste de 15 h 45 par semaine,
- un poste de 17 h 30 par semaine.

Vote : Unanimité

► Acquisition d'un immeuble rue Gambetta

La ville du Cateau-Cambrésis a manifesté sa volonté de racheter un immeuble situé au 4 rue Gambetta. Ce bâtiment est situé près de l'Hôtel de Ville, juste à côté de la sortie de secours des souterrains de la ville - que l'on peut visiter avec un guide en s'inscrivant à l'Office de Tourisme. Il s'agit de l'actuelle boutique SOS Alert PC.

Cet immeuble est d'une superficie de 62 m² appartient à la famille MIRAMONT. Il fait actuellement l'objet d'un bail commercial pour le magasin SOS Alert PC.

Les cinq descendantes de M. MIRAMONT acceptent de céder ce bien immobilier à la ville du Cateau-Cambrésis à l'amiable, au prix de 55 000 €. Le Conseil Municipal accepte cette vente.

Il s'agit du dernier bâtiment restant à reconstruire dans le cadre de la revitalisation du coeur de ville.

Vote : Unanimité

► Acquisition d'un immeuble rue Louise Michel

L'immeuble situé au 33 rue Louise Michel, appartenait à M. LEUSIERE, décédé au Cateau-Cambrésis en 1979. Le bien se répartit donc entre sa veuve et ses enfants.

Les héritiers bénéficient de trente années, à compter du décès, pour accepter ou renoncer à ce bien.

Au niveau de la ville, ce bâtiment est à l'abandon manifestement depuis plusieurs années. La ville n'avait pas la possibilité de le racheter sans mener préalablement une étude longue et coûteuse pour retrouver les descendants.

Le notaire a annoncé l'accord de

la famille pour vendre ce bien au prix de 4 000 €. La ville du Cateau-Cambrésis projette de le faire démolir, selon l'avis de l'EPF.

Vote : Unanimité

► Installation d'une patinoire de Noël

Dans le cadre des Festivités de Noël et pour répondre aux attentes de la population catésienne, il est proposé l'installation d'une patinoire synthétique (caractère écologique et dépenses énergétiques moindres).

Cette patinoire synthétique de 180 m² disposera de 80 paires de patins à glace et d'autres équipements. Un chalet d'accueil sera aussi installé avec des structures éclairées en LED.

Après réflexion et expertise du lieu, le site prévu en cœur de ville en face de la fontaine, présente une pente inadaptée. Dès lors, le Conseil Municipal acte un avis

favorable pour l'installation de la société Magic Gliss **du 16 au 27 Décembre 2022, de 14 h à 20 h, tous les jours y compris Noël, pour un montant de** hors charges de personnel.

Le site retenu, compte tenu des contraintes altimétriques, sera la Place du 3 Septembre, face au Théâtre, qui verra par conséquent sa surface de stationnement réduite.

Vote : Unanimité

► L'IFAS s'agrandit

L'IFAS, Institut de Formation d'Aides-Soignants, a été créé au Cateau fin 2019, pour une première rentrée en Janvier 2020.

En période covid, les apprentis ont accepté de travailler au Centre Hospitalier du Cateau pour renforcer les équipes, un baptême du feu qui les a plongés dans le monde du travail en période de crise.

M. Serge SIMEON, Maire du Cateau, Président de l'Agglomération de la CA2C et Conseiller Régional a annoncé une belle nouvelle : **l'IFAS s'agrandit de 10 places supplémentaires.**

De 15 élèves, l'IFAS du Cateau passe à 25 places, pour de jeunes étudiants ou adultes en reconversion, pas de limite d'âge.

La Région avait 80 places à dispatcher sur tout le territoire des Hauts-de-France, 10 places ont été attribuées au Cateau. Le fait d'ajouter ces 10 possibilités coûte chaque année entre 60 000 et 100 000 € à la Région, qui a en charge la Formation dans ses compétences.